Cap Générations

Un centre social et culturel associatif ouvert à tous, quels que soient l'âge ou la commune d'origine.

CAP Générations est une association ouverte à tous et gérée par des habitants qui ont décidé de faire vivre et d'animer un territoire autour de projets partagés. Le Centre social est devenu "Centre social et culturel" pour refléter véritablement les activités de CAP Générations.
Le secteur "adultes et pour tous" propose des activités aussi diverses que de la gym, des ateliers d'anglais et d'espagnol, de l'art floral, des ateliers cuisine, des échecs et des temps conviviaux autour d'un thé ou d'un café. CAP Générations propose également de manière régulière des soirées culturelles, tels récits de voyages, concerts, théâtre, cabaret… Si vous avez des idées de spectacle, n'hésitez pas à venir nous en faire part !
Le jardin CAP'ucine et Romarin (en partenariat avec l'association Mines de Liens) pour cultiver ensemble et partager des compétences : les jardiniers se retrouvent au jardin les mardis matin entre 10h et 12h, si le temps le permet – vers les terrains de sport de la salle des fêtes de Châtillon, à gauche du parking.
Les permanences de CAP sur l'emploi (1582 route de la Vallée à Châtillon d'Azergues, 2ème étage) où une équipe de bénévoles vous accompagne pour votre recherche d'emploi. Permanences : lundi de 9h à 11h, mardi de 16h à 18h et samedi de 9h30 à 11h30. Le jeudi, pour un café convivial à CAP Café, de 8h30 à 9h30 à CAP Générations.
Le secteur "familles", pour des sorties culturelles et de loisirs, des ateliers (grands) parents/enfants, des groupes d'échange entre parents.
Cabanabulle : un lieu d'accueil enfants parents situé à Lozanne (Espace Jeunes, à côté de la Poste) permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres enfants et d'autres parents. Un professionnel de la petite enfance l'anime avec des bénévoles. Ils ont pour mission de conforter la relation enfants/parents. Les parents se rencontrent et peuvent partager leurs vécus, exprimer leurs difficultés et ce en toute confidentialité. Les enfants vont faire leurs premiers pas dans la vie collective et partager des jeux avec d'autres enfants ou avec les accompagnants.
CAP Générations mène, en partenariat et avec le soutien des communes, des actions de solidarité.
"Les jeudis de la traboule" au Bois d'Oingt : des personnes isolées se retrouvent pour échanger et organiser des sorties, partager des après-midi jeux… entre 14h et 16h30, à la traboule Buisantine.

Le "P'tit coup de pousses" au Bois d'Oingt : une épicerie solidaire où des familles et personnes orientées par les travailleurs sociaux peuvent acheter des denrées alimentaires à prix très réduit.
Au secteur ados de CAP Générations, les jeunes (quelle que soit leur commune d'origine) sont pris en charge par nos animateurs durant les vacances scolaires (nombreuses sorties, activités et séjours) mais également en semaine pour monter des projets et échanger avec les animateurs. En dehors des vacances, un animateur accueille les ados collégiens dès 12h30, place de l'ancienne église au Bois d'Oingt ou à CAP Générations sur Châtillon (possibilité de manger sur place). Au programme, aide aux devoirs, activités ludiques, sportives et culturelles. Les animateurs interviennent aussi dans les collèges de Châtillon (accompagnement des éco délégués) et du Bois d'Oingt (animation d'un atelier de théâtre). Ils accompagnent les jeunes dans la réalisation de leurs projets. Cette année 2016 a été marquée par un weekend au "Battle of the Year" à Montpellier (compétition de danse Hip-hop), un séjour au Festival d'Avignon pour les jeunes de l'atelier théâtre du Bois d'Oingt et par l'organisation du Festival Buis'n Pop au Bois d'Oingt qui a réuni près de 1500 spectateurs. Une année qui restera, pour tous ces jeunes, riche en souvenirs ! Ils s'engagent également dans des actions autour de la parentalité. Enfin, ils sont présents auprès des enfants de six écoles du canton pour des animations lors des TAP (temps d'activités périscolaires). Au programme : théâtre, jeux éducatifs ou hip-hop.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas consulter notre site Internet : **www.capgenerations.org**
Centre social et culturel CAP Générations
Place de la poste, 69380 Châtillon
04 72 54 48 76 - cap.generations@numericable.com

Maison de Retraite Jean Borel

La résidence Jean Borel, médicalisée depuis 2004, se situe au Bois d'Oingt. Elle a une capacité d'accueil autorisée de 83 places afin d'accueillir nos anciens.
Elle ne possède pas de véritable unité spécifique Alzheimer mais une unité sécurisée qui reçoit des résidents présentant des troubles cognitifs importants.
Cependant, l'établissement adapte la prise en charge de cette population en développant des activités et des ateliers thérapeutiques.
La volonté de cette résidence est de créer un lieu de vie et d'échange convivial, dynamique et intergénérationnel. L'amicale de Jean Borel (association qui regroupe familles, amis et sympathisants) soutient par leurs multiples actions les équipes de professionnels et les résidents (ex : tombolas, vente de gâteaux, sorties restaurants, fêtes, chants jeux…).
Les bonnes volontés sont les bienvenues. Vous pouvez contacter le président de cette association Monsieur Christian NOVAT au 06.29.06.77.28.

ACPPA Jean Borel - 244 rue Mirwart - Le Bois d'Oingt
69620 VAL D'OINGT - Tél. 04 74 71 63 37

Association des Conjoints Survivants

L'association des conjoints survivants existe depuis 1982 et s'est élargie depuis 2000. En effet, depuis cette année-là, les nouveaux statuts permettent d'accueillir en tant qu'adhérent à part entière, les veufs qui rencontrent les mêmes difficultés que les veuves.
Notre Association du secteur du Bois d'Oingt regroupe 18 communes auxquelles s'ajoutent quelques adhérentes et adhérents extérieurs venus de villages voisins.
Les responsables incitent, soit directement soit par l'intermédiaire des adhérents, les veufs à venir rejoindre l'Association afin de les accueillir, les écouter, les informer et les aider à rompre cette solitude dont ils souffrent. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de force pour faire respecter nos droits.
Quelques journées de détente sont organisées pour changer notre quotidien, notre isolement.

Section Bois d'Oingt

Nos activités de l'année 2016 :
Assemblée Générale Départementale à Cublize : le 28 avril en présence du président national M. Jean-Paul GADAUT et son bureau Mme POIRIER et Mme DUVAL.
Voyage d'un jour : le 12 juin – Déjeuner Spectacle à l'Elégance Cabaret à Renaison.
Repas de fin d'année : le 29 octobre – Restaurant "Le Clos des Plaines" à St Laurent d'Oingt.
Réunion générale : début d'année 2017.

N'hésitez pas à nous contacter lors de notre permanence le 1er mardi de chaque mois de 9h à 11h à la Mairie du Bois d'Oingt.
Les personnes désirant rejoindre notre association sont les bienvenues et peuvent prendre contact avec les membres du bureau.
Responsable : Mme MELLET Maryse (Ternand)
Tél. 04 74 71 32 23
Trésorière : Mme VALLET Marguerite (Saint Vérand)
Tél. 04 74 71 63 19

De nouvelles activités sont au programme 2017 :
Voyages, repas...

La boutique Puces Café à Châtillon d'Azergues

Bientôt 5 ans d'existence, une centaine d'adhérents, plus de 40 bénévoles...

En 2016, 8 associations du territoire ont pu bénéficier de 13 000 €. En 4 ans, 49 000 € de dons ont aidé 10 associations, plus de nombreux dons en nature. Tous les bénéfices sont reversés à des associations locales.

Nous recevons les dons le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 12h.
Vêtements et accessoires de mode, bijoux fantaisie, vaisselle, objets de déco, petits meubles, petits électro-ménagers, livres adultes et jeunesse, CD, DVD, jeux et jouets, mercerie, laine... en bon état et propres.
Nous ne pouvons accepter les objets encombrants, tels que gros meubles, télé cathodique…
Nous vendons, à très bas prix, dans notre boutique 15 place du lavoir, derrière la mairie de Châtillon :
- les mercredis de 15h à 18h,
- les samedis de 9h30 à 12h30,

Avec un coin café-pâtisseries convivial et chaleureux.

Venez nous rencontrer :
- à la Grande Braderie d'été du 24 juin : une grosse dépense d'énergie pour tous les bénévoles mais des moments importants de notre activité et des résultats toujours très encourageants.
- à la BOUTIQUE, que l'équipe déco met un point d'honneur à redécorer très souvent.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour que Puces Café puisse continuer longtemps sa mission de recyclage et d'aide à ceux qui sont dans le besoin. Si le cœur vous en dit, venez rejoindre l'équipe et donner un petit coup de main, même très ponctuel.

Mail : contact.pucescafe@gmail.com
Site : http://www.pucescafe.org

alain BOLVY
plomberie chauffage
Agréé
• QualiBat RGE
• QualiBois RGE
• QualiPac RGE
• QualiGaz
www.bolvy-energie.com
Tél/Fax : 04.74.71.69.00
Zone d'activité Les Plaines
69620
ST LAURENT D'OINGT
✓ Plomberie
✓ Sanitaire
✓ Energie Renouvelable
✓ Chauffe-Eau Solaire
✓ Pompe à Chaleur
✓ Chaudières Bois/Granules/Gaz/Fioul

nicoElec
ELECTRICITE GENERALE
Neuf & Rénovation
INSTALLATION & DEPANNAGE
ALARME
DOMOTIQUE
CHAUFFAGE
ASPIRATION CENTRALISÉE
RESEAU INFORMATIQUE
VMC
06 80 93 12 35
Le Vissoux 69620 SAINT-VERAND
nicolas.fayot@orange.fr

Apiculture

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes).

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

POUR QUI : Les particuliers, les groupements, les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruche, à des fins de loisir ou à des fins professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Démarche en ligne à privilégier : en renseignant en ligne le formulaire électronique de déclaration de détention et d'emplacement de ruches - Cerfa 13995*04

En cas de difficulté ou pour une demande particulière, vous pouvez joindre le service d'assistance à la déclaration des ruches :

Par mail, à l'adresse :
assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Par téléphone, au 01 49 55 82 22
(du 1er septembre au 31 décembre : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 et du 1er janvier au 31 août : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h)

Les déchets

Ordures ménagères

Rappel :
Le ramassage des ordures ménagères a lieu le mercredi matin même si le jour est férié. Il est conseillé de sortir la poubelle la veille au soir.

Tri sélectif

Modification de la collecte sélective courant 2017.
Aujourd'hui, la collecte sélective (verre, papiers, emballages légers) se fait en apport volontaire dans les colonnes de tri situées vers l'abri bus, esplanade des Pierres Dorées avec 4 bacs : 1 vert pour le verre, 1 bleu pour les journaux, 2 jaunes pour les emballages.
Mi-mai 2017, une poubelle à couvercle jaune de 240 litres sera distribuée gratuitement par la CCBPD à chaque foyer pour y stocker les emballages légers. Le ramassage se fera deux fois par mois par la même entreprise que pour les ordures ménagères : début de la collecte le jeudi 1er juin. Il n'y aura plus de colonne jaune sur les points d'apport volontaire. Pour le verre et les journaux, pas de changement.
Pour le verre, en 2016, dans la catégorie des moins de 1000 habitants, Moiré a été classé en 2ème position par le SYTRAIVAL (Syndicat qui gère le recyclage des déchets) avec 52.96 kg par an et par habitant. Il faut poursuivre les efforts pour essayer d'obtenir le trophée !

Déchetteries

THEIZÉ : Lieu-Dit le Merloup - Tél. 04 74 71 67 65
Horaires annuels (fermée le lundi toute la journée, le mardi et le jeudi matin)
mardi et jeudi : 14h-17h
mercredi : 9h-12h et 14h-17h
vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h

SAINT LAURENT : ZA les Plaines - Tél. 04 74 71 13 02
Horaires annuels (fermée lundi matin, et le mardi, mercredi et jeudi après-midi)
lundi : 14h-17h - mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h
vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h

ANSE : avenue de Lossburg - Tél. 06 76 99 33 92

CHAZAY : route de Saint Antoine - Tél. 06 37 04 29 18

Le brûlage à l'air libre est INTERDIT

Pourquoi cette interdiction ?
Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) et des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants mais aussi de composés cancérigènes.
Quels sont les déchets concernés par cette situation ?
Ce sont les tontes de pelouse, les tailles de haies et d'arbres, les résidus d'élagage, de débroussaillement, d'entretien des massifs floraux ou encore les feuilles mortes…
Qui doit respecter cette interdiction ?
Toute personne (particulier, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts, est concernée.

EN CAS DE NON RESPECT, UNE CONTRAVENTION DE 450 euros PEUT ÊTRE APPLIQUÉE (article 131-13 du nouveau code pénal).

Location des salles communales

Tarifs au 1er janvier 2017

CONDITIONS DE RÉSERVATION

1 - La réservation ne sera effective qu'après le dépôt du chèque de caution, établi à l'ordre du Trésor Public.
Après vérification de l'état des lieux par la personne responsable, le chèque de caution sera détruit si la salle est rendue propre.

2 - La location de la salle sera encaissée par le Trésor Public qui vous fera parvenir un avis à payer.

LA CHAPELLE ... 70 personnes maximum - 80 m² - 64 chaises - 18 tables

PERSONNES EXTÉRIEURES À LA COMMUNE			
Durée	**du 1er octobre au 30 avril**	**du 1er mai au 30 septembre**	**Caution**
Forfait week-end	480 €	360 €	400 €

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES À LA COMMUNE			
Durée	**du 1er octobre au 30 avril**	**du 1er mai au 30 septembre**	**Caution**
Location ½ journée	130 €	100 €	400 €
Location 1 journée	190 €	130 €	400 €

HABITANTS DE LA COMMUNE			
Durée	**du 1er octobre au 30 avril**	**du 1er mai au 30 septembre**	**Caution**
Location 1 journée	190 €	130 €	400 €
Location 2 journées	285 €	165 €	400 €

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE			
Durée	**du 1er octobre au 30 avril**	**du 1er mai au 30 septembre**	**Caution**
Location 1 journée	125 €	65 €	400 €
Location 2 journées	140 €	80 €	400 €

LE PRÉAU ... 40 personnes maximum - 60 m² - 44 chaises - 10 tables

HABITANTS DE LA COMMUNE			
Durée	**du 1er octobre au 30 avril**	**du 1er mai au 30 septembre**	**Caution**
Location 1 journée	100 €	80 €	400 €
Location 2 journées	151 €	111 €	400 €

Appels d'urgence

18 ..... POMPIERS
15 ..... SAMU
17 ..... POLICE/GENDARMERIE
112 ..... APPEL d'URGENCE EUROPÉEN
(à partir d'un portable)

Numéros utiles

04 74 67 00 25 ..... CCBPD
(Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)
04 74 71 15 34 ..... ADMR
admr.despierresdorees@fede69.admr.org
04 74 09 29 29 ..... HÔPITAL de VILLEFRANCHE
08 11 65 76 58 ..... CLINIQUE du Beaujolais ARNAS
04 72 11 69 11 ..... Centre ANTI-POISON
04 78 61 89 50 ..... Les GRANDS BRÛLÉS
09 72 67 50 69 ..... Dépannage d'urgence EDF
09 77 40 11 30 ..... Dépannage d'urgence
Service des EAUX
04 74 71 60 16 ..... MAISON du RHÔNE
(renseignements administratifs)

Mairie de Moiré

Téléphone-Fax : 04 74 71 75 31
Courriel : mairie.moire@wanadoo.fr
Ouverture du secrétariat :
lundi 9h30-12h et mercredi 10h-12h

Permanences des élus :
Le maire : lundi 10h-11h30
Les adjoints : mercredi 11h-12h et vendredi 18h-19h

Retrouvez les INFOS PRATIQUES sur le site internet de la commune
Une seule adresse **www.moire-en-beaujolais.fr** pour découvrir notre commune et ses liens utiles.

CARTE D'IDENTITÉ : depuis le 21 mars 2017, la commune n'est plus habilitée pour effectuer les demandes de cartes d'identité. Il faudra se rendre dans les mairies équipées du matériel biométrique (Bois d'Oingt ou Anse pour les plus proches) et prendre rendez-vous au préalable.

RAPPEL : en cas d'arrêt cardiaque, un **défibrillateur** a été installé dans les toilettes à côté du billard club sous la mairie.

LES ACTIVITÉS BRUYANTES effectuées par les particuliers telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

– Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00
– Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
– Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00

MENTIONS LÉGALES

Rédaction : Anny Commandeur
Pascale Colnel
Jean Daniel Rongières
Catherine Lapostolet

Images collectées
par Catherine Lapostolet

Création graphique et réalisation :
Edicréa Studio Graphique
69640 Denicé
www.edicrea.com
06 72 20 20 65

Responsable de la publication :
Anny Commandeur